

Contrats aidés : Sartilly n'assurera pas la scolarité des élèves

Par Pauline Latrouitte

Le maire de Sartilly, Gaëtan Lambert, le déplore, mais il n'est pas en mesure d'assurer la scolarité des enfants. En cause, la fin des contrats aidés. **"Nous fermons l'école. Il n'y aura pas cours. Mais je ne veux pas prendre les familles en otages. Nous allons donc accueillir les enfants, faire des jeux et j'expliquerai toute la journée aux parents notre situation."** nous explique Gaëtan Lambert.

Accompagné de dix maires de la Manche, il a rencontré le Préfet mardi 29 août pour trouver un compromis. **"Il s'est montré à notre écoute. Il va faire remonter notre désarroi."** Mais concrètement, il manque toujours à Sartilly quatre agents pour assurer la garderie, la cantine, le temps péri-scolaire (TAP) et le temps de classe.

"Nous lui avons proposé un report d'un an. Nous sommes responsables et nous pourrions faire des efforts sur le budget 2018. Mais là nous sommes pris de court." Le maire

Ecole publique maternelle Blanche Maupas Sartilly / © Mairie de Sartilly
Ecole publique maternelle Blanche Maupas Sartilly / © Mairie de Sartilly

L'an dernier, la mairie avait embauché ces quatre personnes en contrat aidé pour encadrer les 300 élèves des écoles maternelle et primaire.

L'avantage ? Pour un contrat de 27h par semaine, l'Etat finance les 21 premières heures, à hauteur de 70%. En plus, la municipalité bénéficie d'une réduction de charges patronales.

Des agents prévenus le 25 août ... 5 jours avant la reprise du travail

Les contrats de ces quatre personnes étaient sur le point d'être renouvelés, quand ... coup de théâtre, début août, Pôle Emploi les informe que ce dispositif est gelé. La mairie demande alors une dérogation pour un an. Refusée.

"Nous avons été prévenus le 25 août, vendredi dernier, alors que nos agents devaient reprendre le travail mercredi 30 août. Nous avons dû les appeler un par un pour leur annoncer la nouvelle. Humainement, c'est dur.", nous explique Maryline Couget, directrice générale des services de la mairie de Sartilly. [D'autant que l'école a déjà subi une fermeture de classe, cette année.](#)

"C'est une décision brutale et hâtive qui ne correspond pas aux réalités du terrain," le maire

La mairie a peu de recours. Si elle devait embaucher ces personnes en CDD, cela coûterait 35 000 euros.
Trop cher !

***"Nous sommes à la la pointe sur le plan numérique, nous envoyons nos enfants au théâtre.
Devons-nous y renoncer et repenser tous les projets pédagogiques ? "***

Ecole élémentaire Alain Fournier, Sartilly / © mairie de Sartilly
Ecole élémentaire Alain Fournier, Sartilly / © mairie de Sartilly

*Par ailleurs, la municipalité souligne qu'il faut justifier le recours au CDD. "Ce n'est pas un
accroissement temporaire d'activité. Nous ne pouvons pas les renouveler".* Ce n'est pas très
sérieux.

Sartilly se retrouve dans une situation épineuse : "**Concrètement, nous n'avons personne pour
assurer la garderie lundi soir.**" A moins qu'une solution ne soit trouvée d'ici là.

Le dispositif des contrats aidés expliqué par Alexandra Huctin

Le dispositif des contrats aidés expliqué par Alexandra Huctin